

Date d'affichage : 14/02/2019

COMMISSION JURIDIQUE REUNION TELEPHONIQUE DU 14/02/2019
--

Présents : MM. Fk PORET, C. FOURNIER, D. SAUVAGE, J.VARLET, T.DOUILLY

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Mail de LONGUENESSE FUSAL en date du 17/01/19 déclarant le forfait général de son équipe C évoluant en 2D : amende 50€ à Longuenesse Futsal.

Plateau U8-U9 du 01/12/2018 à Racquinghem

Non envoi des feuilles de plateau par le club de Racquinghem avant le 17/12/18 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à Racquinghem.

Plateau U6-U7 du 01/12/2018 à Group.Sporting Club

Non envoi des feuilles de plateau ainsi que les feuilles de présence par le club de Group.Sporting Club avant le 17/12/18 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à Group.Sporting Club.

Plateau U6-U7 et U8-U9 du 15/12/2018 à Neufchatel

Non envoi des feuilles de présence par le club de Wimereux avant le 04/02/19 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à Wimereux.

Plateau U8-U9 du 15/12/2018 à Neufchatel

Non envoi des feuilles de présence par le club de Saint Léonard avant le 04/02/19 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à Saint Léonard.

Plateau U8-U9 du 29/12/2018 à Equihen

Non envoi des feuilles de présence par le club de Le Portel US avant le 04/02/19 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à Le Portel US.

Challenge Futsal Féminin de District du 13/01/2019

Site de Montreuil sur Mer : Forfait de l'équipe d'Hesdin Ol B : amende 100€ à Hesdin Ol.

Challenge Futsal Féminin de District du 10/02/2019

Site de Wimereux : Forfait de l'équipe de Recques sur Hem : amende 100€ à Recques sur Hem.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : C. FOURNIER

Le Secrétaire : F. PORET